

# Budget primitif 2023

## Budget principal et budgets annexes

---

Date : 4 avril 2023  
Conseil communautaire



# 1. L'environnement financier et économique du budget primitif 2023

---

# Un budget 2023 qui s'inscrit dans un contexte fortement contraint pour la CACP

## Un contexte marqué par l'inflation et ses multiples conséquences

- **En 2023, les projections d'inflation** s'établissent entre 5,5% et 6% avec un pic au premier semestre de l'année
- **Un impact considérable pour les collectivités territoriales** : inflation sur les biens et les services, difficulté de mise en œuvre des investissements, appels d'offres infructueux...
- **Pour respecter son objectif de stabilité des prix**, la Banque centrale européenne a entamé une remontée progressive de ses taux qui devrait se poursuivre en 2023
- **Conséquences pour les collectivités territoriales** : surenchérissement de l'emprunt du fait de la remontée des taux et une raréfaction des offres à taux fixe du fait du niveau du taux d'usure

## Une loi de finances 2023 qui réforme à nouveau en profondeur la fiscalité des EPCI

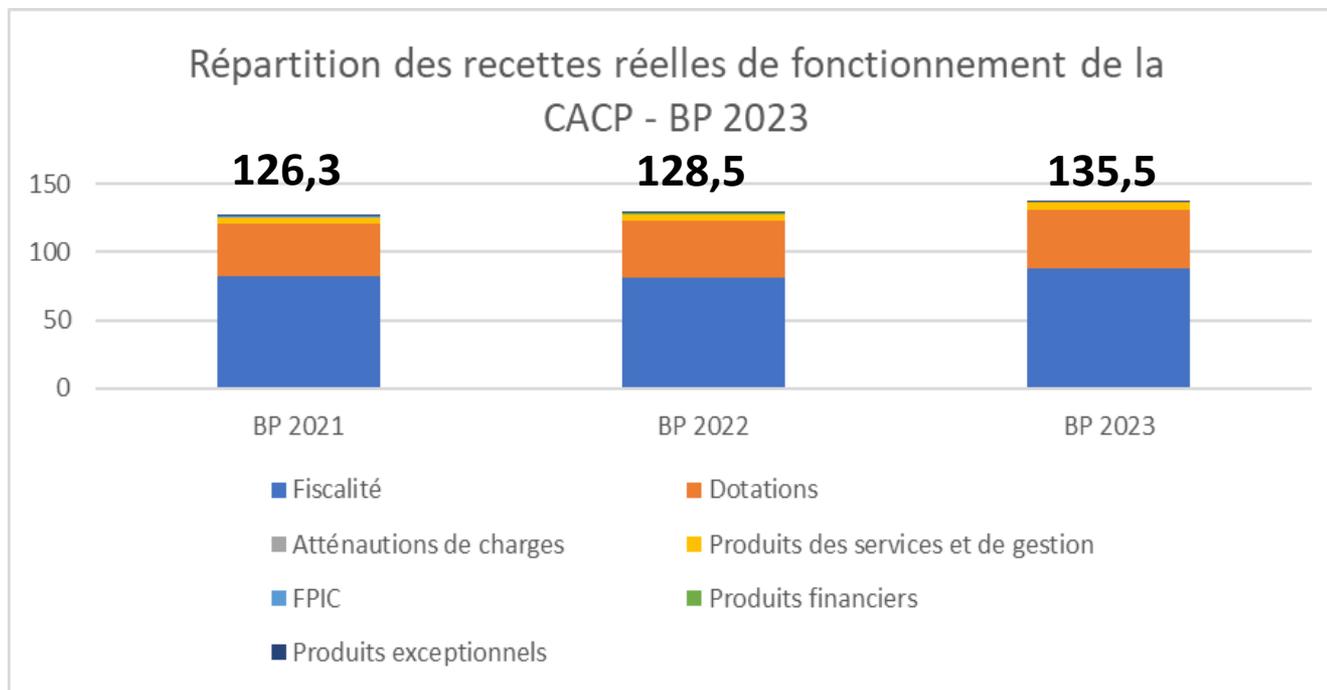
- **Suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** remplacée par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée :
  - **Fraction socle** : sur la base des recettes perçues de 2020 à 2023 (moyenne des 4 exercices)
  - **Fraction territorialisée** : via le fonds national d'attractivité économique des territoires (décret en attente)
- **Un niveau de revalorisation des bases** à hauteur du niveau de l'inflation soit 7,1% avec des conséquences sur la taxe foncière, la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- **Mise en place d'un amortisseur d'électricité** : prise en charge par l'Etat de la moitié de la différence entre le prix payé par la collectivité par MWh et un prix de référence fixé à 180 euros du MWh dans la limite de 320 euros

## 2. Les équilibres du budget primitif 2023 Budget principal

# Des recettes en progression mais qui ne permettent pas de faire face à l'ensemble des dépenses

Un panier de recettes réelles de fonctionnement en progression de 5% par rapport au BP 2022 (135,5 millions d'euros) sans hausse de taux

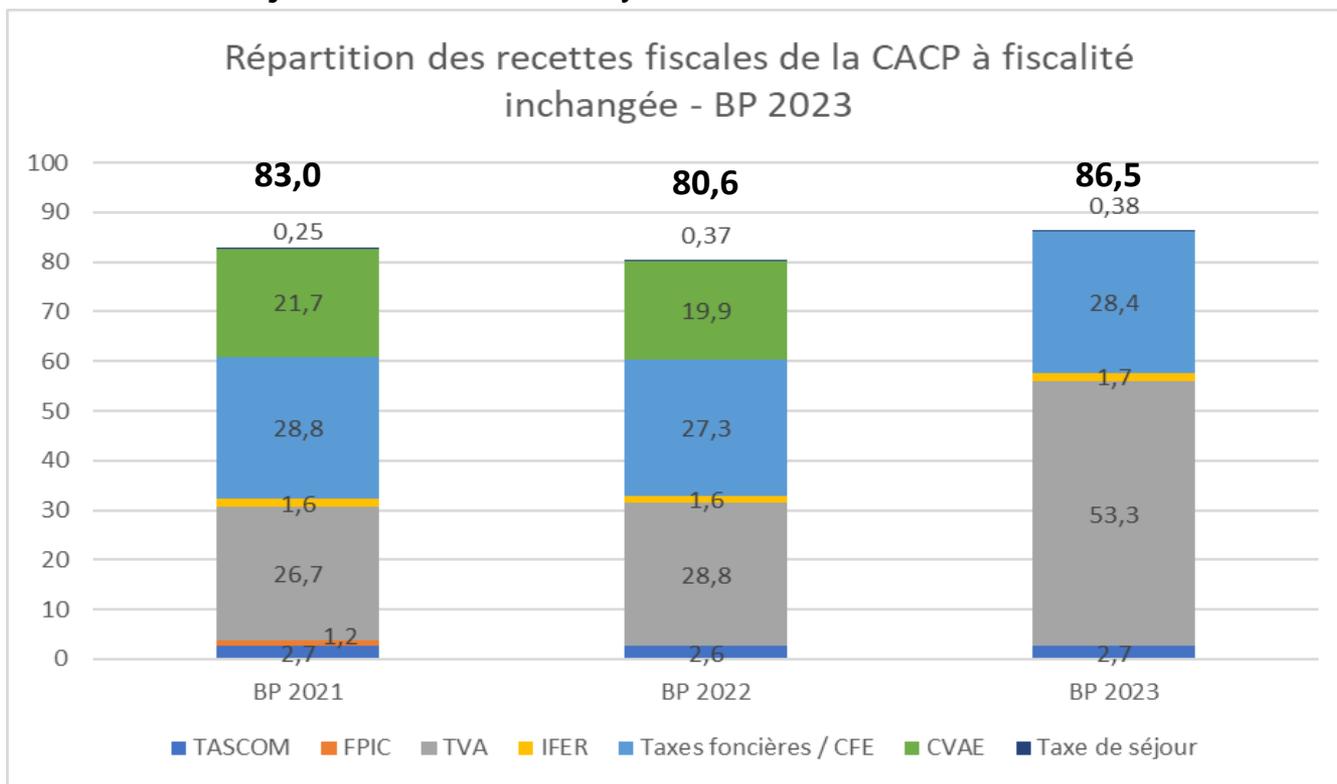
- **Une progression des recettes fiscales de 7,5%** sous l'influence notamment de la revalorisation des bases à hauteur de l'inflation de novembre 2022 et à fiscalité inchangée
- **Stabilisation exceptionnelle des dotations de l'Etat à hauteur de 36 millions d'euros** en 2023
- **Les recettes de services et de gestion** (4,8 millions d'euros, +9% ) à nouveau en progression par rapport à 2022 sous l'effet d'une fréquentation qui retrouve son niveau d'avant crise et d'une revalorisation de tarifs
- **Des produits exceptionnels** (1,3 million d'euros) dans le cadre des appels à projets Merisier, Peuplier et Séquoia



# Des recettes fiscales en progression sous l'effet de la revalorisation des bases

## Des recettes fiscales révisées dans le cadre de la loi de finances 2023

- **Suppression de la CVAE par une fraction de TVA pour un montant évalué à 21,9 millions d'euros en 2023** soit une diminution de 1,9 million par rapport au montant projeté lors de la prospective de 2021
- **Une interrogation demeure encore quant au montant de la fraction territorialisée de la CVAE**
- **TVA devient la principale ressource fiscale de la CACP** dans le cadre de la compensation de la CVAE et de la Taxe d'habitation sur les résidences principales
- **Progression de la taxe de séjour** en lien avec le dynamisme et l'attractivité du territoire

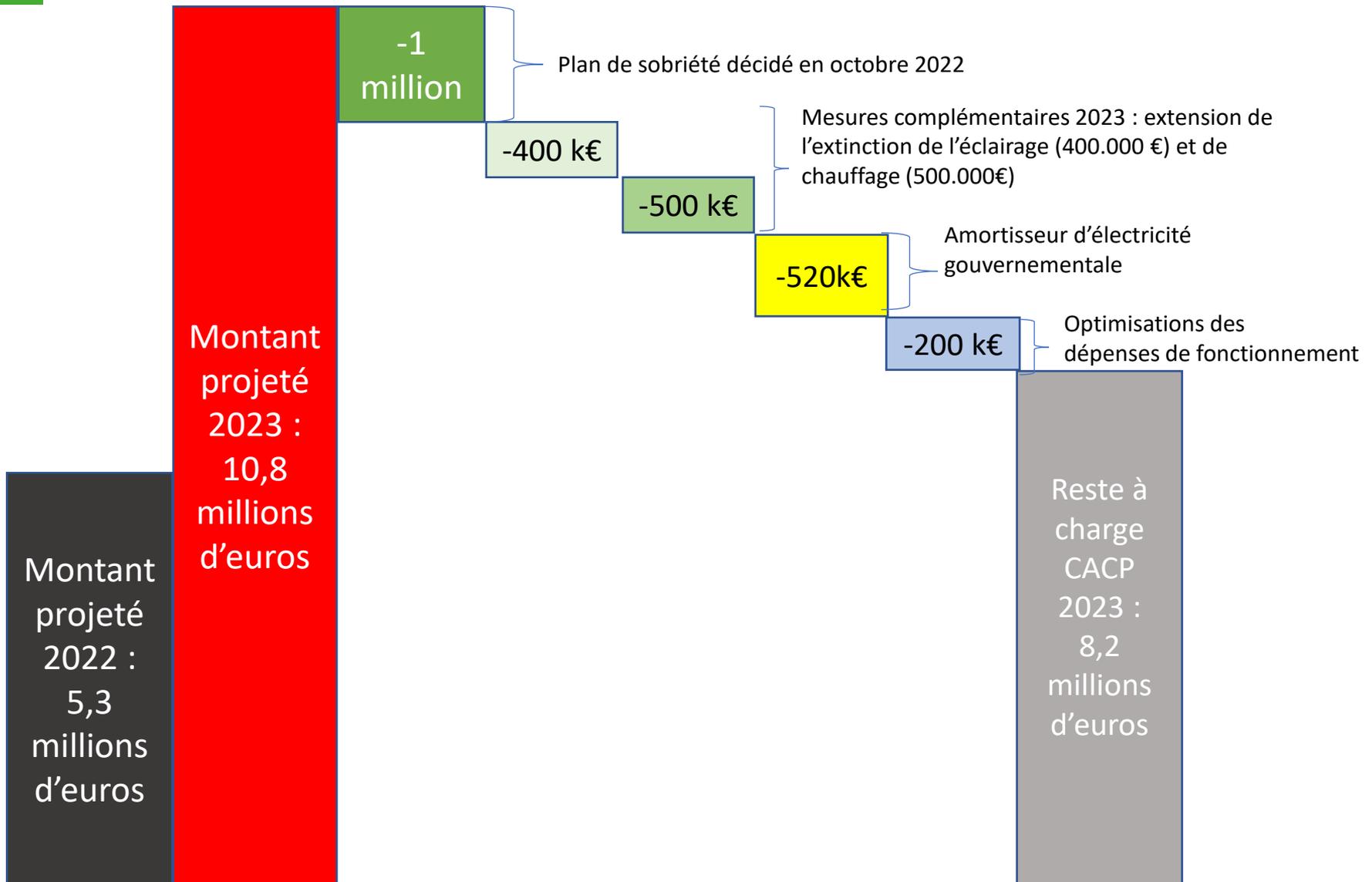


# Des dépenses de fonctionnement en nette progression malgré les efforts réalisés et un pilotage fin

## Une section de fonctionnement marquée par les conséquences de l'inflation

- **Des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de 7,5% (109,7 millions d'euros)** dont une grande partie est en lien avec l'inflation
  - Multiplication du prix du gaz par 4 et du prix de l'électricité par 2 ;
  - Révision des prix sur les marchés publics : restauration, papier...
  - Doublement de la contribution au FPIC pour un montant total de 2,2 millions d'euros ;
- **Des dépenses limitées grâce à la mise en œuvre d'un plan de sobriété ambitieux à hauteur de 2,6 millions d'euros :**
  - Plan de sobriété d'octobre 2022 : -1 million d'euros en 2023
  - Mesures complémentaires sur l'extinction de l'éclairage et les bâtiments : -900.000 euros
  - Amortisseurs d'électricité du Gouvernement : -520.000 euros
  - Optimisation de l'utilisation des équipements : -200.000 euros
- **Des dépenses limitées grâce à un pilotage fin et une optimisation de l'ensemble des dépenses :**
  - Respect du cadrage par l'ensemble des directions permet de limiter la progression de -2,8 millions d'euros
  - Réduction des dépenses de 1,7 million d'euros en conférence budgétaire grâce à un pilotage fin et une optimisation des dépenses
- **Hors inflation énergétique et hors transfert (Cergy Soit!),** les dépenses courantes de fonctionnement (chapitre 011) progressent de 4% sous l'effet notamment de l'inflation

# Des mesures ambitieuses pour réduire la facture énergétique de la CACP en 2023



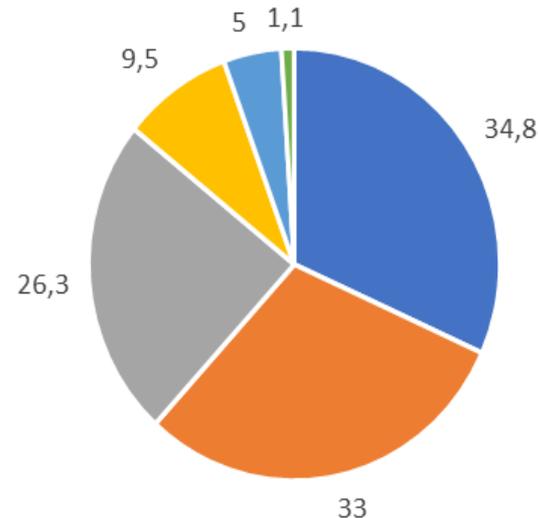
# Des dépenses de fonctionnement en nette progression malgré les efforts réalisés et un pilotage fin

## Une section de fonctionnement marquée par les conséquences de l'inflation

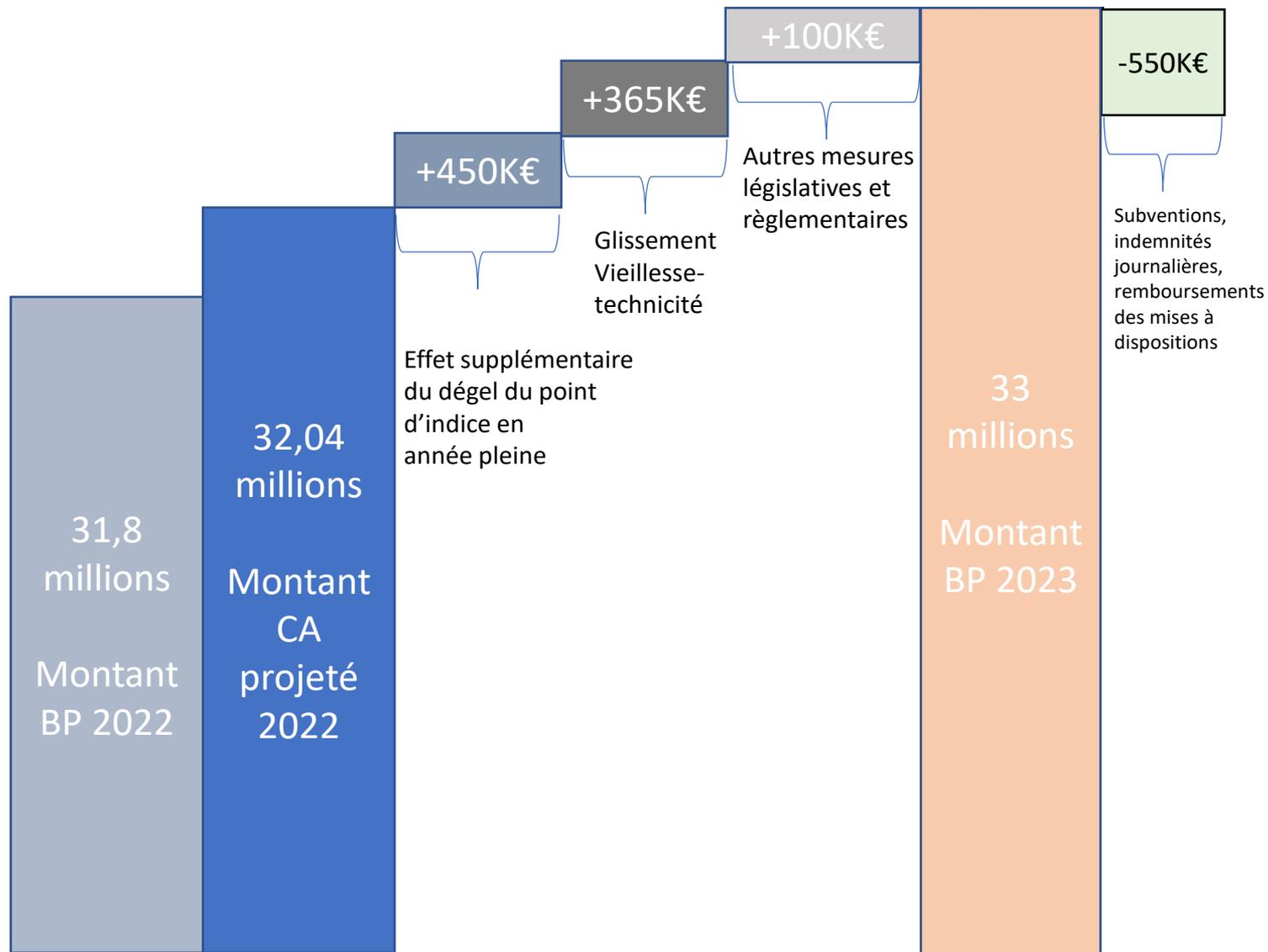
- **Une progression de la masse salariale de 3%** strictement limitée à la prise en compte des mesures législatives et réglementaires (33 millions d'euros) :
  - Dégel du point d'indice en année pleine : +945.000 euros
  - Revalorisation du SMIC : +51.0000 euros ;
  - Glissement vieillesse-technicité : + 365.000 euros
- **Des subventions et participations en diminution de 6% (6,4 millions d'euros)** qui permettent néanmoins de poursuivre le soutien aux associations et structures du territoire
- **Des frais financiers stabilisés à 5 millions d'euros** en raison de la remontée des taux et de ses conséquences sur les emprunts souscrits en 2022, ainsi que sur le stock de dette à taux variable

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2023

- Dépenses courantes de fonctionnement
- Dépenses de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courantes dont subventions et participations
- Frais financiers
- Charges exceptionnelles



# Une évolution de la masse salariale soumise uniquement aux évolutions réglementaires et législatives

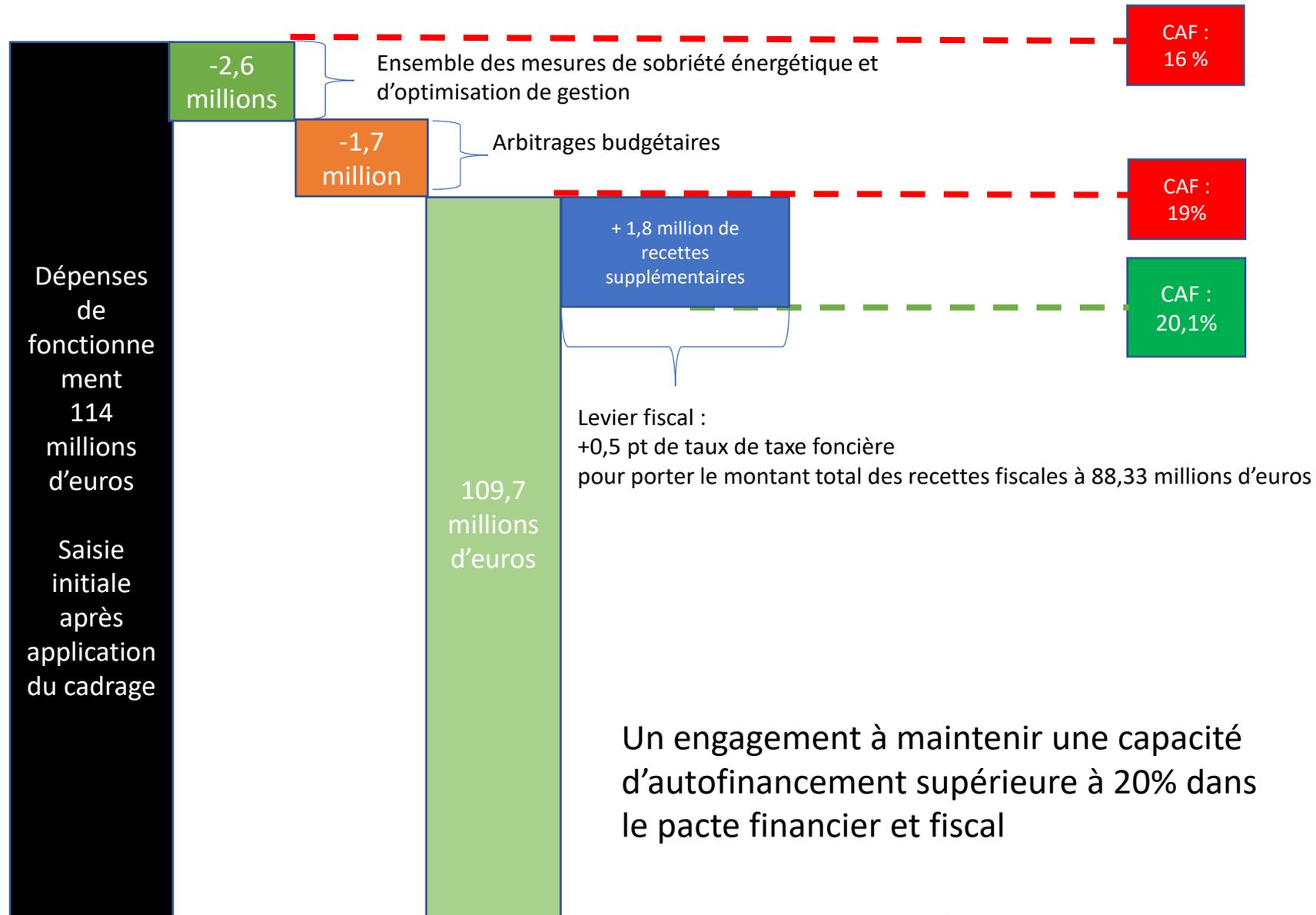


# La nécessité de recourir au levier fiscal pour garantir la bonne santé financière de la CACP

## L'activation modérée du levier fiscal pour préserver les ratios financiers de la CACP et sa capacité d'investissement

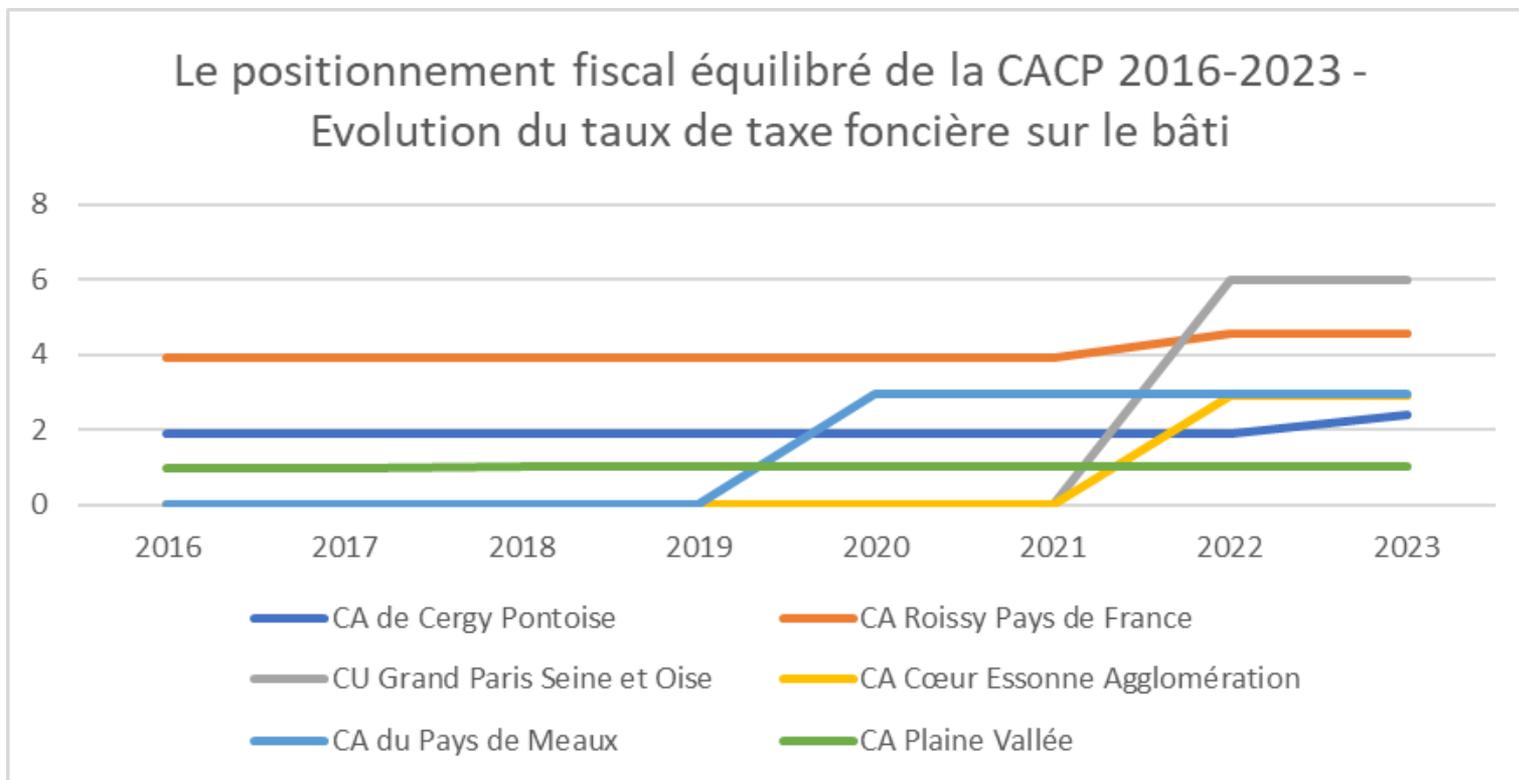
- **Malgré les efforts consentis**, un écart à la cible de 1,6 million d'euros demeure pour garantir une capacité d'autofinancement de 20% conformément aux engagements du Pacte financier et fiscal
- **La hausse modérée de 0,5 point du taux de taxe foncière** permet un surplus de recettes de l'ordre de 1,8 million d'euros permettant de garantir une capacité d'autofinancement supérieure à 20% et la mise en œuvre de l'ensemble des projets du PPI
- **La hausse du taux de taxe foncière** permet de porter le montant des recettes fiscales de la CACP à 88,33 millions d'euros (+9,7%)
- **L'absence d'activation du levier fiscal conduirait** à voter un budget avec un taux d'épargne brute insuffisant (19%) se traduisant soit par une dégradation des indicateurs financiers de la CACP soit par une remise en cause de certaines opérations notamment dans la section d'investissement
- **Les autres taux demeurent inchangés :**
  - 2,56% pour la taxe sur le foncier non-bâti
  - 23,38% pour la cotisation foncière des entreprises
  - 7,41% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

# La nécessité de recourir au levier fiscal pour garantir la capacité d'autofinancement de la CACP



# La nécessité de recourir au levier fiscal pour garantir la capacité d'autofinancement de la CACP

- Une stabilité fiscale de la CACP depuis 2016
- Avec un taux de 2,41%, la CACP maintient un niveau de fiscalité en deçà de celui d'EPCI comparables : 2,90% dans la CA Cœur Essonne agglomération, 2,95% dans la CA du Pays de Meaux, 4,58% à Roissy-Pays-de France, 6,00% à la CU Grand Paris-Seine-et-Oise
- Pour le contribuable, un impact limité : une progression en moyenne de +7,4 euros pour les appartements et de +15,2 euros pour les maisons avec des différences selon les communes et le niveau de confort



# En dépit des différentes contraintes, la poursuite de la mise en œuvre d'un PPI ambitieux

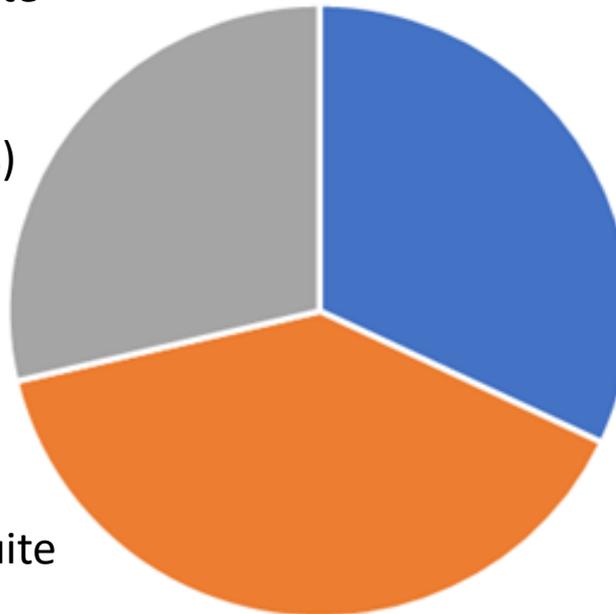
## Une deuxième annuité de PPI à hauteur de 56,5 millions d'euros

- Un PPI qui permet le déploiement des **priorités du mandat et la poursuite des opérations lancées**
- **Un travail d'optimisation** conduit avec l'ensemble des directions qui conduit à aucune annulation d'opérations

Répartition des crédits d'investissements pour l'exercice budgétaire 2023

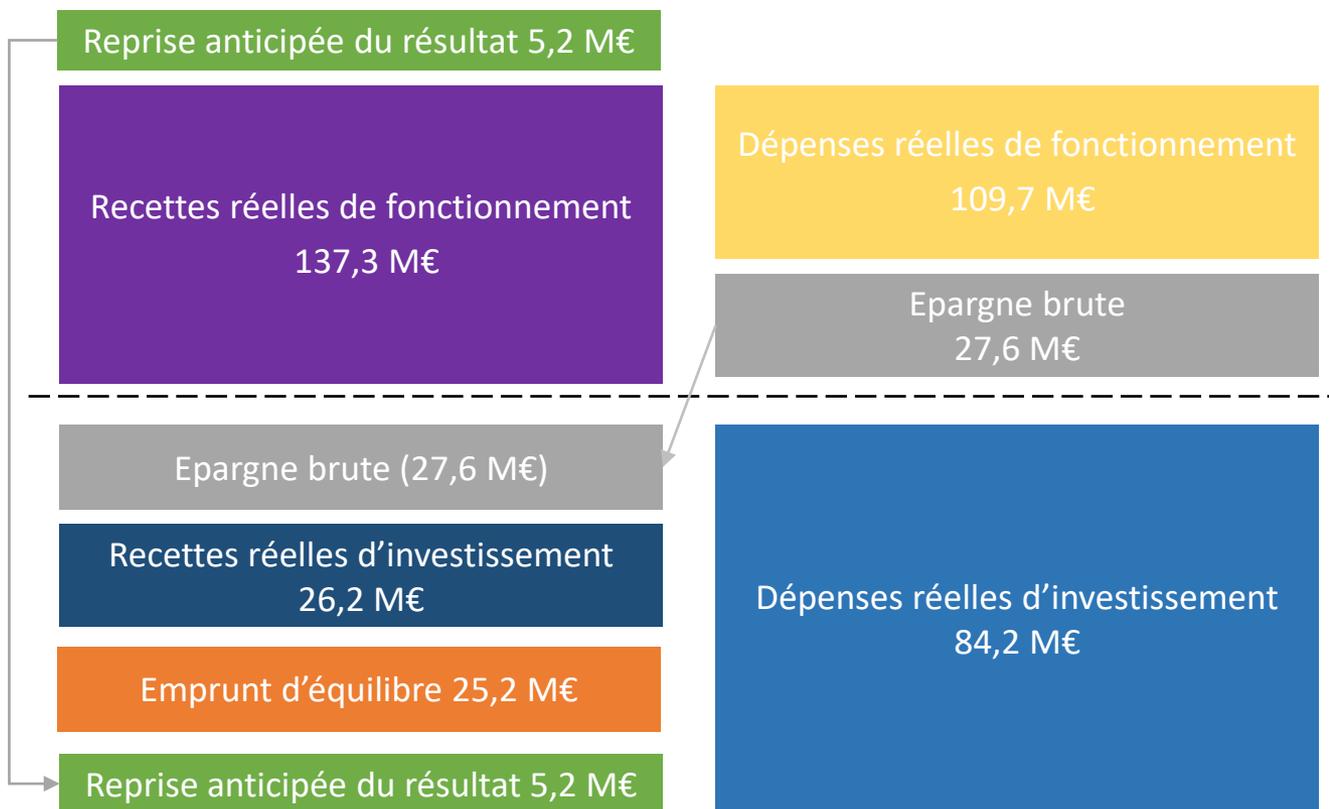
**16,2 millions d'euros** : poursuite du soutien aux communes (opérations en maîtrise d'ouvrage + fonds de concours)

**18,1 millions d'euros** : entretien du patrimoine communautaire (espaces publics, paysages, patrimoine)



**22,2 millions d'euros** : poursuite des projets communautaires

# Un budget à hauteur de 194 millions d'euros dans un contexte contraint



- **Des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 137,3 millions** après révision de la fiscalité (+7%) portées à 143,1 millions après reprise anticipée du résultat prévisionnel 2022
- **Une progression des dépenses réelles de fonctionnement de 7,5%** sous l'effet notamment de l'inflation et limitée grâce à un pilotage fin de la dépense
- **Un volume d'investissement au PPI de 56,5 millions** pour poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, les opérations démarrées ainsi que le soutien aux communes
- **Des recettes d'investissements évaluées à 26,2 millions d'euros**

# Un budget conduit par la volonté de garantir des équilibres financiers soutenables dans un contexte contraint

## Un emprunt d'équilibre de 25,2 millions d'euros inscrit au BP 2023

- **Budget primitif 2023** est voté avec une reprise anticipée du résultat prévisionnel à hauteur de 5,28 millions d'euros
- **Un emprunt d'équilibre réduit à 25,2 millions** (hypothèse de consommation des crédits à hauteur de 100%) dans un contexte de hausse des taux et de surenchérissement du coût des emprunts

## En dépit des contraintes, des équilibres financiers solides en adéquation avec les objectifs du Pacte financier et fiscal

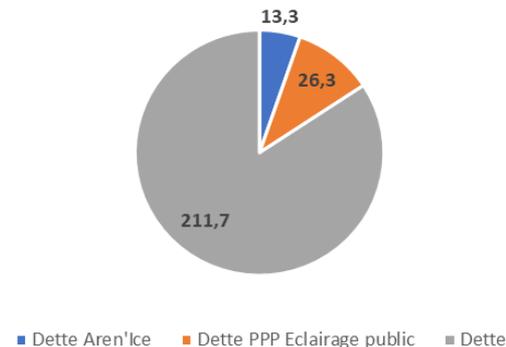
- **Une épargne brute de 27,6 millions d'euros** permettant de garantir une capacité d'autofinancement supérieure à 20% au BP 2023 (20,1%)
- **Une capacité d'autofinancement** en légère diminution par rapport au BP 2022 (20,6%) sous l'effet des tensions enregistrées sur la section de fonctionnement
- **Une capacité de désendettement maximale de 9,1 ans en 2023** (hypothèse de consommation des crédits à hauteur de 100%)

# Une conjoncture 2023 qui pèse sur la soutenabilité de l'endettement de la CACP

## La réintégration de la dette Aren'Ice dans les ratios financiers de la CACP au 1<sup>er</sup> janvier 2023

- **Une réintégration de la dette Aren'Ice** dans le calcul des ratios financiers pour un traitement similaire au PPP Eclairage public : encours de 13,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **Un encours de dette** du budget principal de la CACP qui atteint 251,83 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **Un budget principal qui porte 99,6%** de l'encours de dette de la CACP pour un stock de dette total de 252,9 millions d'euros

Encours de dette du budget principal de la CACP au 1<sup>er</sup> janvier 2023



## Une capacité de désendettement qui enregistre une évolution similaire à l'épargne brute

- **Encours de dette fin 2023 est évalué à 251,61 millions d'euros** pour une capacité de désendettement maximale de 9,1 ans (consommation de l'intégralité des crédits)
- **Vigilance renforcée** dans un contexte de hausse de taux et un seuil d'alerte fixé à 10 ans

# 3. Un budget 2023 qui préserve les priorités du mandat

## Budget principal

# Un budget 2023 tourné vers le renforcement de l'attractivité du territoire dans un environnement concurrentiel



## Politique publique – Développement économique

**Fonctionnement (0,6 million d'euros) :**

- Soutien aux acteurs de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire
- Animation du tissu économique et soutien aux filières structurantes du territoire

**Investissement (0,4 million d'euros) :**

- Qualification de la voirie des parcs d'activités économiques



*1 million d'euros pour la politique Publique du Développement Économique au BP2023*



## Politique publique – Emploi

**Fonctionnement (0,2 million d'euros) :**

- **Organisation et participation à des manifestations:** 8<sup>e</sup> édition du Forum intercommunal de l'emploi
- **Soutien aux acteurs du territoire :** GEIQ Industrie, plateforme RH...



## Politique publique – Enseignement supérieur et vie étudiante



*Projet d'École nationale d'arts de Paris-Cergy, 1,7 million d'euros au BP 2023*

**Fonctionnement (0,25 million d'euros) :**

- **Soutien à l'enseignement supérieur :** participation à la Fondation de l'Université

**Investissement (2,1 millions d'euros) :**

- **École nationale supérieure d'arts** (1,7 million d'euros)
- **Projet ESIEE-IT** (0,4 million d'euros)

# Un budget 2023 tourné vers le soutien aux équipements et partenaires culturels et sportifs contribuant à l'animation du territoire



## Politique publique – Sports et loisirs

### Fonctionnement (11,7 millions d'euros) :

- Fonctionnement des piscines de l'agglomération
- Soutien aux clubs labellisés et à l'Ile-de-loisirs
- Participation à des opérations visant à la promotion de la pratique sportive dans le cadre de l'opération « Terre de Jeux » 2024 : Coupe de France de break

### Investissement (2,6 millions d'euros) :

- Entretien du patrimoine sportif de la CACP (1 million d'euros)



14,3 millions d'euros pour la politique publique des Sports



## Politique publique – Tourisme

### Fonctionnement (0,7 million d'euros) :

- Versement de la subvention à l'office du tourisme, ainsi que le reversement de la taxe de séjour



## Politique publique – Culture & Education artistique

### Fonctionnement (5,3 millions d'euros) :

- Organisation du Festival Cergy Soit !
- Soutien aux structures partenaires : Scène nationale, Scène des musiques actuelles...
- Crédits de fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional

### Investissement (5,4 millions d'euros) :

- Travaux du Forum de Vauréal (4,8 millions d'euros)
- Entretien du patrimoine culturel de la CACP (0,3 million d'euros): CRR, théâtres...



Forum II de Vauréal, livraison 2023

# Un budget 2023 tourné vers le renforcement des solidarités et de la cohésion

## Politique publique – Habitat

### Fonctionnement (1,7 million d'euros) :

- Animation et financement de plusieurs dispositifs : montée en puissance du programme SARE, élaboration du nouveau PLH
- Gestion des aires des gens du voyage

### Investissement (3,5 millions d'euros) :

- Poursuite de la gestion des aides dans le cadre du PLH et des dispositifs d'aides à la pierre



*5,2 millions d'euros pour la politique publique Habitat*

## Politique publique – Solidarités urbaines

### Fonctionnement (1,2 million d'euros) :

- Soutien au Conseil local de la santé mentale
- Subventions au titre du contrat de ville: Sauvegarde 95, Espérer 95, Hub de la réussite
- Déploiement d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes

### Investissement (0,2 million d'euros) :

- Poursuite du nouveau programme de renouvellement urbain
- Etude Marcouville

## Politique publique – Relations internationales

*Poursuite de la coopération avec Porto-Novo au Bénin à travers le projet de réhabilitation des places traditionnelles*



### Fonctionnement (0,2 million d'euros) :

- Poursuite des partenariats avec Porto Novo et Haïti

# Un budget 2023 qui confirme l'engagement dans une gestion durable du patrimoine communautaire



## Politique publique – Patrimoine bâti

Entretien et rénovation  
du patrimoine  
communautaire,  
4,8 millions  
au BP2023



### Fonctionnement (3,5 millions d'euros) :

- Maintenance préventive et curative du patrimoine communautaire

### Investissement (1,3 million d'euros) :

- Rénovation du patrimoine communautaire (1 million)
- Aménagement du cimetière (0,1 million)



## Politique publique – Aménagement durable

### Fonctionnement (0,1 million d'euros) :

- Etudes et veilles juridiques

### Investissement (1,7 million d'euros) :

- Carrefour avenue du Lac / Boulevard de l'Oise / Linandes (1 million)
- PLU et SCOT (0,2 million)



## Politique publique – Espaces publics

### Fonctionnement (1,2 million d'euros) :

- Entretien des équipements urbains
- Réalisation des travaux de voirie : reprise des marquages routiers, entretien des aménagements cyclables

### Investissement (2,8 millions d'euros) :

- Rénovation de la chaussée (0,8 million)
- Rénovation des ouvrages d'art (0,5 million)
- Requalification de voirie (0,3 million)



Espaces publics,  
4 millions  
d'euros au BP23

# Un budget 2023 marqué par la poursuite d'interventions fortes en faveur d'une transition durable du territoire

## Politique publique – Eclairage public



*Eclairage public,  
12,6 millions  
d'euros au BP23*

### Fonctionnement (4,9 millions d'euros) :

- Loyer PPP et exploitation de maintenance

### Investissement (7,7 millions d'euros) :

- Investissement dans le cadre des travaux du PPP
- Nouvelle opération d'optimisation de l'éclairage public : remplacement des lanternes énergivores, développement des outils d'analyse

## Politique publique – Mobilités

### Fonctionnement (4,3 millions d'euros) :

- Participation au réseau STIVO
- Organisation du Challenge Mobilités

### Investissement (10,9 millions d'euros) :

- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable (1 million d'euros)
- Reprise du parking des 3 Gares (0,7 million d'euros)



*Pôle Gare  
Préfecture,  
8,3 millions  
d'euros au BP23*

## Politique publique – Paysages, biodiversité et Energie



*Réhabilitation  
des sites majeurs,  
0,2 million  
d'euros au BP23*

### Fonctionnement (4,1 millions d'euros) :

- Mise en œuvre du PCAET
- Entretien des espaces verts (2,6 millions d'euros)

### Investissement (1,2 million d'euros) :

- Réhabilitation des espaces verts (0,5 million)
- Développement des énergies renouvelables (0,2 million)

# Un budget 2023 qui sanctuarise le soutien aux projets des communes : 16 millions d'euros de crédits

## Poursuivre l'accompagnement des communes conformément aux engagements pris

- **13 millions d'euros de financement d'opérations au titre de l'accueil des populations nouvelles**
- **Des groupes scolaires** : 4,7 millions d'euros pour le groupe scolaire Bossut à Pontoise, 900.000 euros pour le groupe scolaire Bas Noyer à Eragny, 715.000 euros pour le groupe scolaire des Marjoberts à Cergy
- **L'accueil de la petite enfance** : 349.000 euros pour la Maison de la petite enfance à Vauréal, 300.000 euros pour la crèche Liesse de Saint-Ouen-l'Aumône
- **Des équipements sportifs** : extension du gymnase Roger Moritz à Osny

## Poursuivre de la mise en œuvre des fonds de concours 2022-2028

- **3 millions d'euros de crédits inscrits en 2023** selon le phasage défini avec les communes pour une enveloppe globale de 20 millions d'euros sur l'ensemble du PPI
- **Des projets articulés aux priorités du mandat** : 240.000 pour la rénovation de la Plaine des Sports à Osny, 306.000 euros pour l'aménagement de l'espace culturel à Maurecourt, 25.000 euros pour la rénovation du city-stade de Boisemont, 220.000 pour la végétalisation d'un groupe scolaire à Courdimanche...

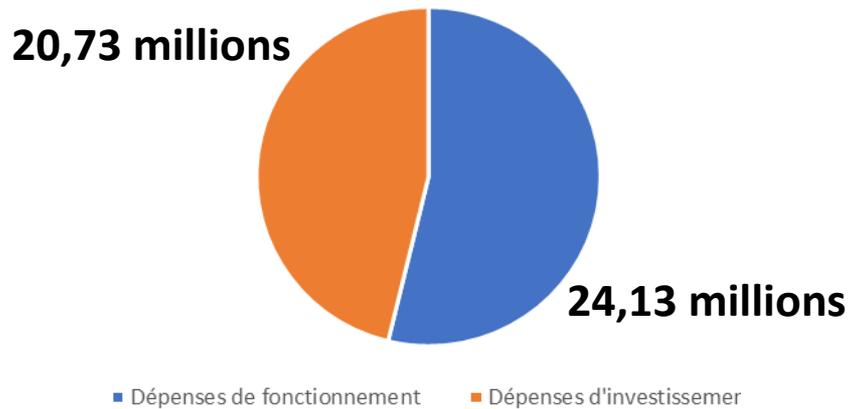
# 4. Budgets annexes 2023

---

# Budget annexe Aménagement 2023

Le budget 2023 s'équilibre à hauteur de **44,86 millions d'euros**

Structure du budget annexe 2023 -  
Aménagement



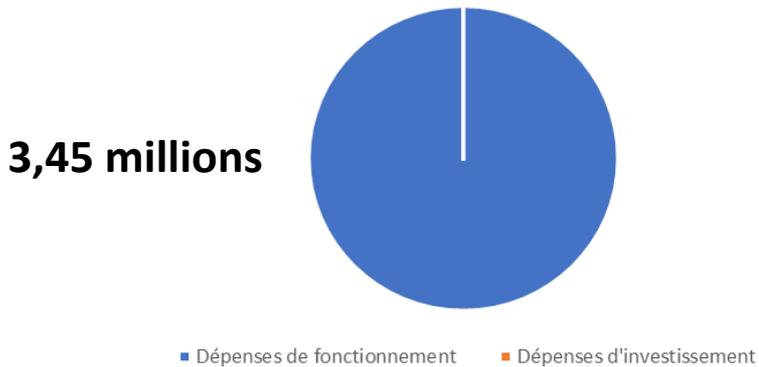
## Principaux éléments pour 2023 :

- **Dépenses de fonctionnement** (24,13 millions) intègrent les crédits dédiés aux opérations menées en régie par la CACP sur des ZAC (Neuville 2, Demi-Lieu) et lotissements, participation au déficit des ZAC concédés et dépenses connexes aux opérations
- **Dépenses d'investissement** (20,73 millions) correspondent aux participations aux équipements pour les ZAC en concession, ainsi que les travaux des nouvelles opérations en ZAC ;
- **Emprunt d'équilibre de 4,37 millions d'euros** à ajuster en fonction des reports constatés à l'issue du CA 2022 et des CRACL 2022

# Budget annexe - Chauffage urbain 2023

Le budget 2023 s'équilibre à hauteur de **3,45 millions d'euros**

Structure du budget annexe 2023 - Chauffage urbain



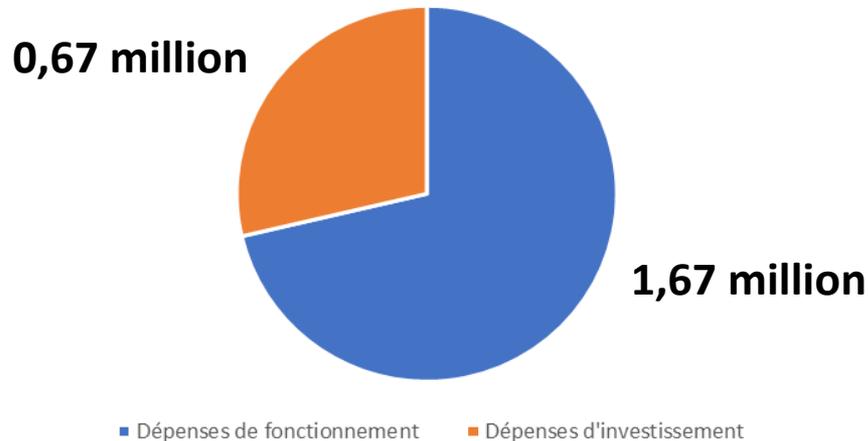
## Principaux éléments pour 2023 :

- **Dépenses de fonctionnement** (3,45 millions d'euros) : indemnité résiduelle, charges de suivi d'exploitation et administrative...
- Il n'y a pas de crédit prévu en investissement en 2023

# Budget annexe - Eau potable 2023

Le budget 2023 s'équilibre à hauteur de **2,34 millions d'euros**

Structure du budget annexe 2023 - Eau potable



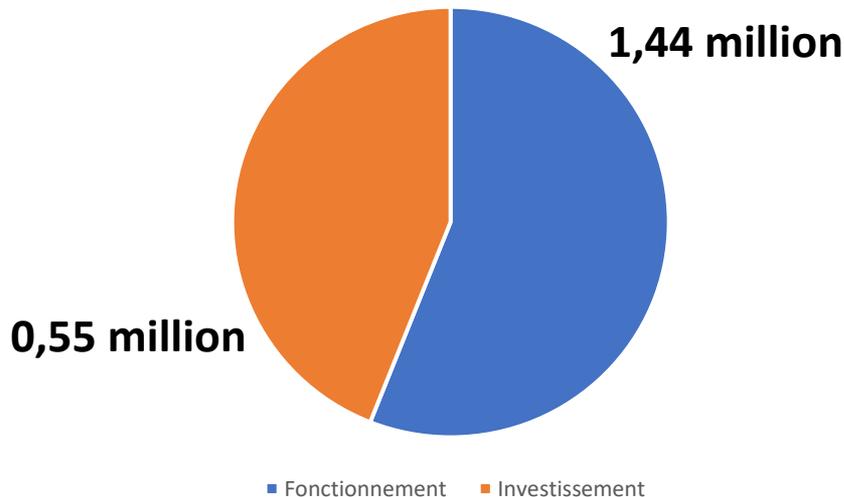
## Principaux éléments pour 2023 :

- Maintien de la redevance « Protection de la ressource en eau » et de la redevance transit au même niveau que 2022
- **Dépenses de fonctionnement** (1,67 million d'euros) : dépenses de personnel, frais généraux, crédits d'étude...
- **Dépenses d'investissement** (0,67 million d'euros) : en lien notamment avec les travaux de mise en conformité des ouvrages d'eau potable

# Budget annexe - Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) 2023

Le budget 2023 s'équilibre à hauteur de **1,99 million d'euros**

Structure du budget annexe - GEMAPI



## Principaux éléments pour 2023 :

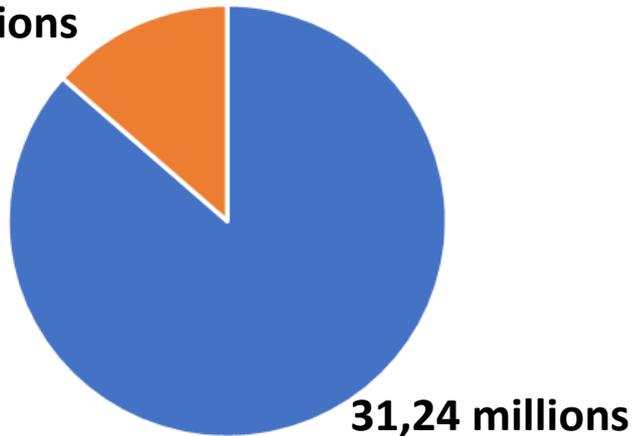
- **Maintien du produit de la taxe GEMAPI** à hauteur de de 1,44 million (taux inchangé depuis 2018)
- **Dépenses de fonctionnement** (1,44 million) : financement des syndicats, gestion du patrimoine...
- **Dépenses d'investissement** (0,55 million) en particulier dans le cadre des actions prévues sur le rû de Liesse, le bassin de la Louvière, les bassins de l'Axe majeur...

# Budget annexe - TEOM 2023

Le budget 2023 s'équilibre à hauteur de **36,12 millions d'euros**

Structure du budget annexe 2023 - TEOM

4,88 millions



■ Dépenses de fonctionnement    ■ Dépenses d'investissement



## Principaux éléments pour 2023 :

- **Dépenses de fonctionnement** (31,24 millions d'euros) correspondent aux opérations de collecte des déchets ménagers, aux opérations liées aux contenants ou encore aux opérations de traitement des déchets...
- **Dépenses d'investissement** (4,88 millions d'euros) correspondent aux investissements liés aux bacs, au déploiement des BAVEs, à l'installation de la télérelève...

# La révision de la stratégie d'harmonisation progressive des taux de TEOM

## La révision à la baisse de la stratégie d'harmonisation des taux sur le budget annexe TEOM

- **Stratégie d'harmonisation** définie lors du transfert de compétence avec un taux cible de 8,11% en 2026 pour les douze communes concernées
- **Budget excédentaire depuis plusieurs exercices couplé en 2023 à une forte revalorisation des bases** : anticipation d'une augmentation du produit de 1,4 million d'euros à taux inchangé
- **Révision à la baisse du taux cible pour les communes à 8,00%** : se traduit par un allègement de la fiscalité pour les contribuables de 8 communes en limitant la progression de la TEOM en 2023 de près de 0,5 million d'euros par rapport à une situation de fiscalité inchangée
- **Le plafonnement du taux maximum à 8,00%** permet de limiter la hausse moyenne de la cotisation à 14 euros contre 20 euros à fiscalité inchangée
- **Nouvelle stratégie de taux reste en adéquation avec le haut niveau de service public que la CACP souhaite proposer et développer dans les années à venir**

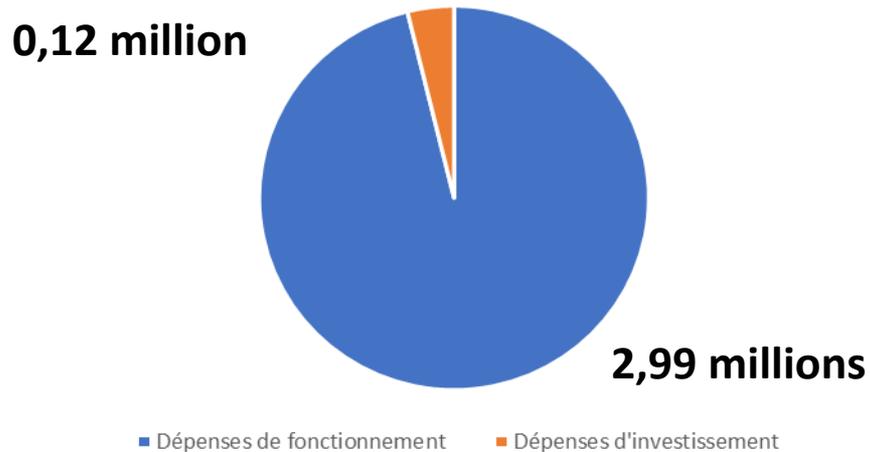
# La révision de la stratégie d'harmonisation progressive des taux de TEOM

	2021	2022	2023	Différence par rapport à 2022 avec un plafonnement à 8,00%	Différence par rapport à 2022 avec un plafonnement à 8,11%
<b>Boisemont</b>	7,60 %	7,70%	7,80% ↗	+20 €	+ 20 €
<b>Cergy</b>	8,15%	8,15%	8,00% ↘	+10€	+13€
<b>Courdimanche</b>	8,12%	8,12%	8,00% ↘	+13€	+16€
<b>Eragny</b>	8,15%	8,15%	8,00% ↘	+10€	+14€
<b>Jouy-le-Moutier</b>	8,12%	8,12%	8,00% ↘	13€	+16€
<b>Maurecourt</b>	6,57%	6,85%	7,15% ↗	+27€	+27€
<b>Menucourt</b>	8,15%	8,15%	8,00% ↘	+10€	+13€
<b>Neuville</b>	7,98%	8,00%	8,00% →	+13€	+13€
<b>Osny</b>	8,15%	8,15%	8,00% ↘	+11€	+15€
<b>Pontoise</b>	8,15%	8,15%	8,00% ↘	+9€	+13€
<b>Puiseux-Pontoise</b>	4,14%	4,74%	5,42% ↗	+24€	+24€
<b>Vauréal</b>	8,15%	8,15%	8,00% ↘	+12€	+16€

# Budget annexe - REOM 2023

Le budget 2023 s'équilibre à hauteur de **3,11 millions d'euros**

Structure du budget annexe 2023 - REOM



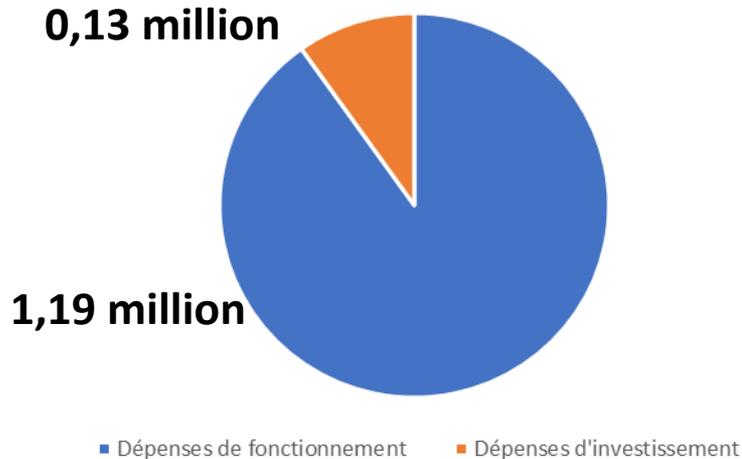
## Principaux éléments pour 2023 :

- **Dépenses de fonctionnement (2,99 millions)** correspondent aux collectes des déchets ménagers et assimilés, aux opérations de traitement des déchets...
- **Dépenses d'investissement (0,12 millions)** correspondent à des investissements liés aux bacs, au déploiement de composteurs...
- **Le montant de la redevance est stable** par rapport à 2022.

# Budget annexe - La Turbine 2023

Le budget 2022 s'équilibre à hauteur de **1,32 million d'euros**

Structure du budget annexe 2023 - La Turbine



## Principaux éléments pour 2023 :

- **Dépenses de fonctionnement** (1,19 million d'euros) correspondent aux charges courantes des trois sites
- **Recettes de fonctionnement** (0,85 million) correspondent aux redevances d'occupation des entreprises, et à différentes subventions
- **Dépenses d'investissement** (0,13 million d'euro) correspondent aux dépenses de travaux de remboursement de cautions...

# 5. Budget vert 2023 de la CACP

---

# Un budget vert 2023 qui traduit les engagements au regard des enjeux climatiques

L'objectif de neutralité carbone inscrit dans la Loi Energie Climat nécessite d'accélérer la transition sur l'ensemble du territoire national et à tous les échelons de collectivités

- Afin d'objectiver leurs efforts, les collectivités peuvent présenter un budget vert pour venir enrichir les éléments financiers présentés dans le budget par un volet permettant d'appréhender leur impact climatique
- La CACP a souhaité mettre un œuvre cette démarche à compter du Budget 2023 sur la base de la méthodologie I4CE\* et permettre d'évaluer l'impact sur le climat des dépenses de fonctionnement et d'investissement selon cinq catégories pour chaque dépense :

-  très favorable,
-  plutôt favorable,
-  neutre,
-  défavorable,
-  indéfinie qui nécessite une maturité dans l'analyse.

A noter :

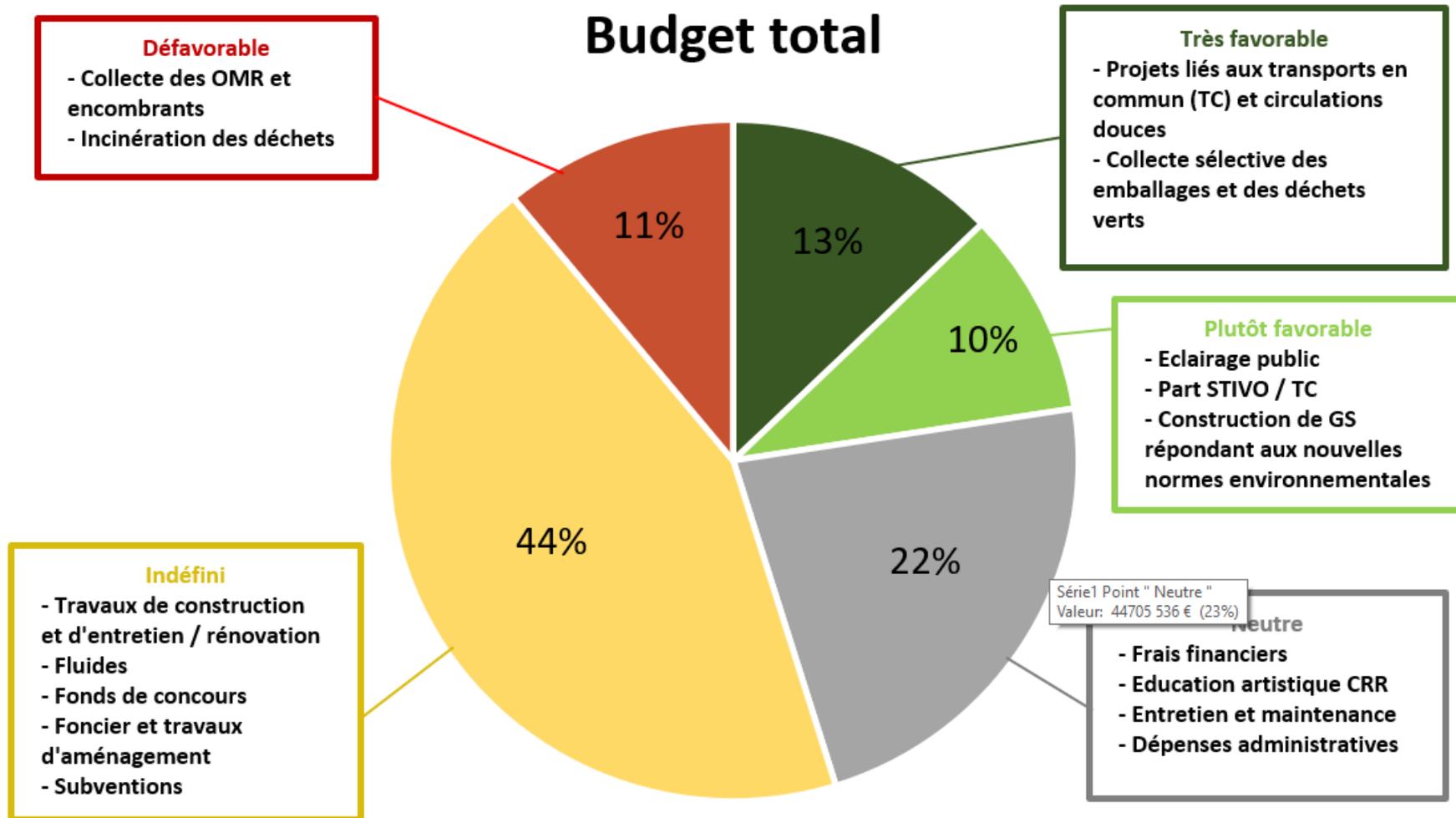
Une partie des dépenses est classée hors périmètre (opérations d'ordre, amortissements et AC).

Ce travail se poursuivra au travers des pistes d'amélioration méthodologiques

- Réduire la part d'opérations « indéfinies » en co-construisant des indicateurs pertinents avec les directions opérationnelles
- Mettre en œuvre des actions afin de réduire les dépenses défavorables à un rythme cohérent

# Analyse climatique du budget total 2023

## Budget total



---

BP 2023

Conseil communautaire – 4 avril 2023

